

MONTMACHOUX

# Recyclez votre SAPIN DE NOËL !



Avant le 19 janvier 2026

Parvis de la Mairie

Les sapins doivent être **naturels**,  
sans décoration ni neige artificielle.

**Tout autre déchet est interdit.**  
Aucun sapin déposé sur la voie publique,  
en dehors des points de collecte,  
ne sera ramassé.

Mon beau sapin

n'a plus

les boules !

DÉPOSEZ-LE



... IL SERA  
RECYCLÉ

